

**PAC 2020 – Paiement vert**  
**Demande de dérogation relative à la date d'implantation des cultures dérochées**  
*(Version du 13/08/2020)*

*Au regard des conditions climatiques difficiles, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a décidé de permettre aux exploitants de certains départements (dont la Haute-Loire) et qui le souhaitent, de décaler au 1<sup>er</sup> septembre la date de début de présence obligatoire des cultures dérochées (au lieu du 13 août en Haute-Loire) sous réserve qu'ils en fassent la demande auprès de la direction départementale des territoires (DDT). Aussi, quelle que soit la date de semis du 13 au 1<sup>er</sup> septembre, le maintien de ces cultures devra être assuré jusqu'au 26 octobre compris.*

Je soussigné (e),

Nom, Prénom ou Raison sociale .....

N° PACAGE .....

Adresse du siège social .....

.....

.....

**Déclare que je n'ai pas pu encore semer** les cultures dérochées comptabilisées en surfaces d'intérêt écologique (SIE) pour les parcelles PAC figurant dans le tableau ci-dessous, et je demande une dérogation pour décaler au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date de début de présence obligatoire des cultures dérochées SIE (dans ce cas, quelle que soit la date de semis du 5 août au 1<sup>er</sup> septembre, les cultures devront rester en place jusqu'au 26 octobre 2020 compris).

N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Surface déclarée (ha)

Je certifie que les renseignements figurant dans la présente demande sont sincères et véritables.

Fait à....., le.....

Signature de l'exploitant, (tous les associés si GAEC)

Prénom(s) NOM(s) :.....

Transmettre à :

DDT de Haute-Loire – SEADR – 13 rue des Moulins CS 60350 – 43000 LE PUY-en-VELAY  
Contacts DDT : 04 71 05 84 12 ou [ddt-telepac@haute-loire.gouv.fr](mailto:ddt-telepac@haute-loire.gouv.fr)